



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES



Panorama de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises

- L'action extérieure comprend **toutes les actions menées à l'international** par les collectivités territoriales françaises.
- Au sein de la direction générale de la mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) soutient les collectivités et leurs partenaires dans leurs actions :
 - Pour **faire rayonner** leurs territoires ;
 - Pour renforcer l'**attractivité** ;
 - Pour mettre en œuvre la **solidarité internationale**.



4 762

collectivités territoriales françaises
engagées à l'international

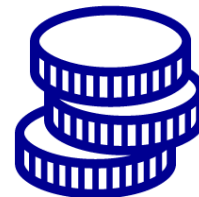


3 031

collectivités territoriales étrangères
dans 138 pays

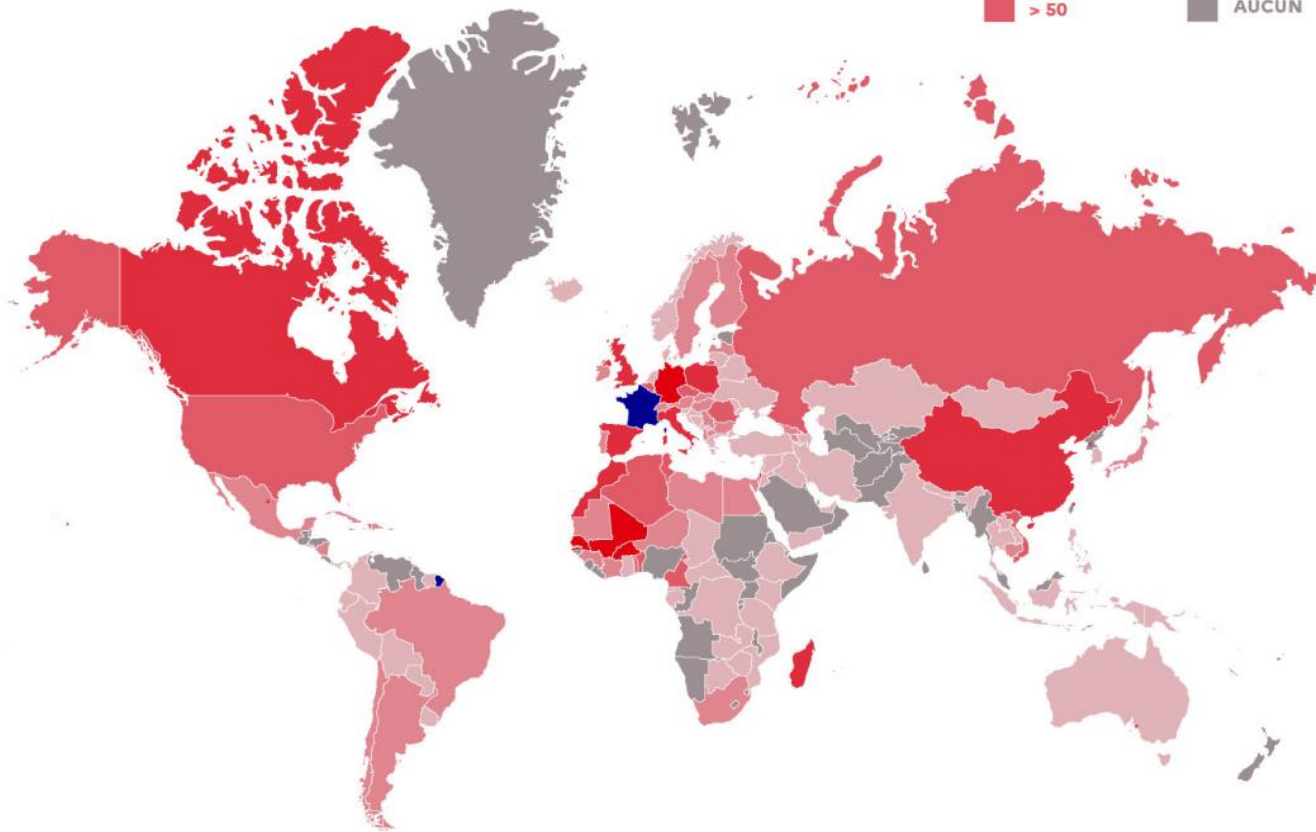


Top 3 des pays ayant le plus
de partenariats et jumelages
avec la France



122 millions d'euros d'aide
publique au développement
déclarées par les collectivités
territoriales pour l'année 2020

NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE PAR PAYS (HORS JUMELAGES)



Près de 4 000 projets de coopération décentralisée :

14 %

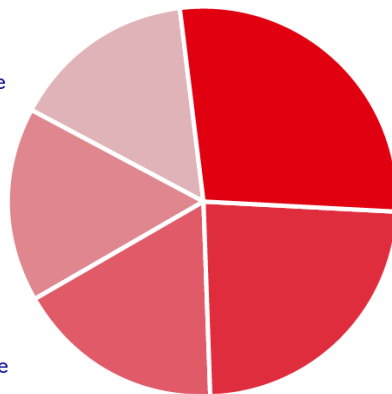
Politique humanitaire
et coopération
transfrontalière

15 %

Environnement,
climat, énergie

16 %

Culture et patrimoine



26 %

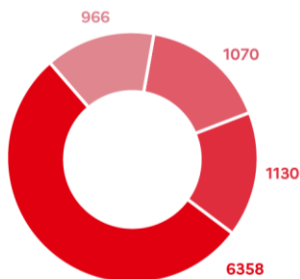
Éducation, social
et recherche

22 %

Économie durable

Plus de 6 700 jumelages

NOMBRE DE PROJETS PAR TYPE DE COLLECTIVITÉ



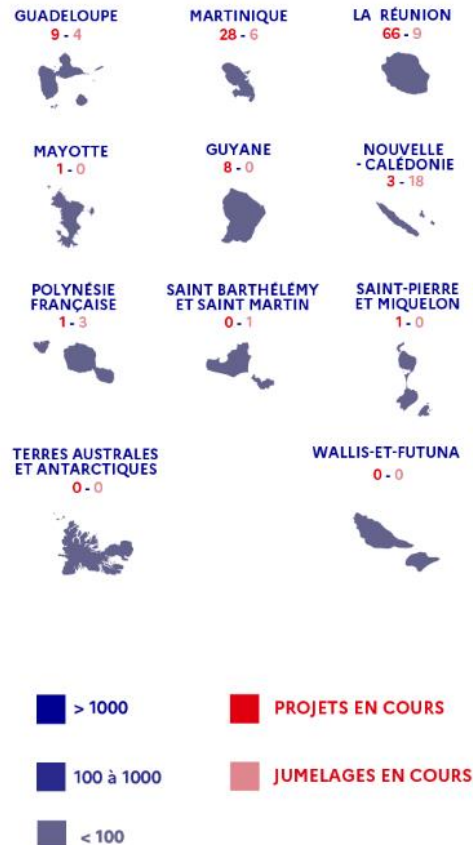
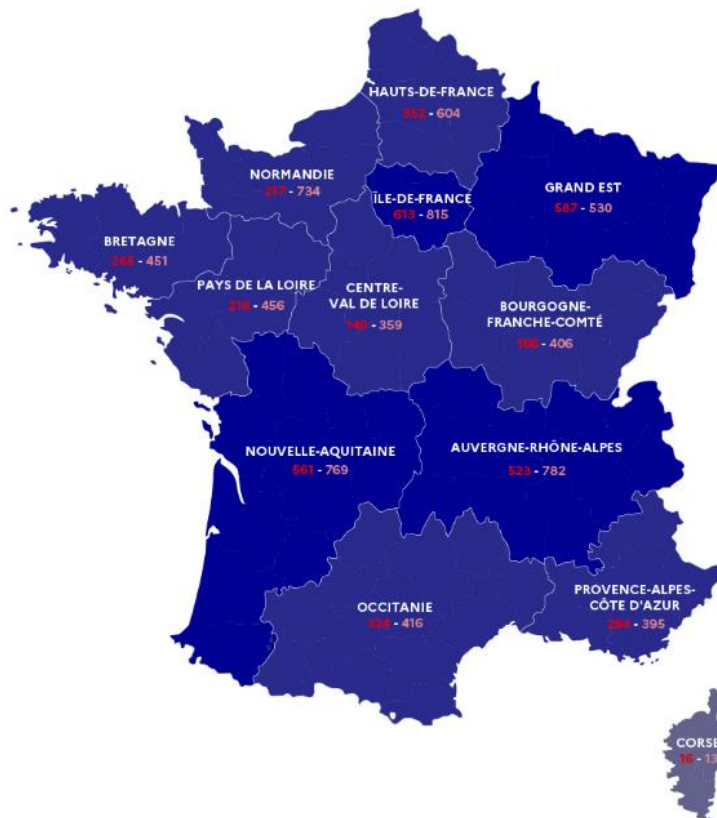
COMMUNES
53,5 %

STRUCTURES
INTERCOMMUNALES
16 %

RÉGIONS
16,5 %

DÉPARTEMENTS
14 %

NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET DE JUMELAGES PAR RÉGION (TOUTES COLLECTIVITÉS CONFONDUES)



La Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile



INFORMER et ANALYSER : recensement des actions extérieures des collectivités sur l'Atlas de la coopération décentralisée, collecte de l'APD des collectivités territoriales françaises et communication sur la coopération décentralisée et son actualité.



DIALOGUER : la DCTCIV assure le Secrétariat général de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD). C'est la courroie de transmission entre les collectivités et l'Etat.



PROMOUVOIR la coopération décentralisée et l'expertise des collectivités à l'international



ACCOMPAGNER les collectivités territoriales françaises et leurs partenaires dans leurs projets : conseils, cofinancement, mise en réseau, etc.

Informier et analyser : Atlas français de la coopération décentralisée

L'Atlas français de la coopération décentralisée : cncd.fr



- > Identifier les collectivités territoriales françaises et étrangères actives à l'international
- > Connaître la nature des projets menés par les collectivités
- > Trouver des partenaires de coopération décentralisée grâce à la « Bourse partenariat »
- > Obtenir les contacts des personnes chargées des relations internationales au sein des collectivités
- > Réaliser des statistiques nationales qui guident la CNCD et le MEAE dans leur soutien à l'AECT

Un outil pour les collectivités territoriales françaises afin de :



- > Déclarer leur aide publique au développement
- > Répondre aux appels à projets du MEAE en soutien à la coopération décentralisée et obtenir un cofinancement de leurs projets à l'international
- > Communiquer et valoriser l'ensemble de leurs actions à l'international

Informier et analyser : L'aide publique au développement des collectivités

La déclaration de l'APD des collectivités territoriales françaises est **une obligation légale** : elles doivent la déclarer chaque année au titre de l'article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales sur www.cncd.fr. Cela fait pleinement partie de l'APD française publiée chaque année par la France auprès de l'OCDE.

En 2022, l'APD des collectivités territoriales françaises s'élevait à **174,3 millions d'euros** soit + 12% par rapport à 2021 (61 millions d'euros hors aide aux réfugiés).

En cohérence avec les priorités de la politique française de développement, les collectivités territoriales dirigent la majorité de leur aide **vers l'Afrique**, en particulier l'Afrique subsaharienne et vers **l'accès aux services essentiels** comme l'eau et l'assainissement, l'agriculture, l'éducation et la formation, la gouvernance et la santé.



Dialoguer : La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée

- Présidée par le Premier Ministre ou le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
- Rassemble à parité des représentants :
 - d'associations de collectivités territoriales
 - d'établissements publics, d'associations et d'organismes de la coopération décentralisée
 - de ministères concernés par la coopération décentralisée

Et des personnalités qualifiées.

Missions :



Informer



Dialoguer



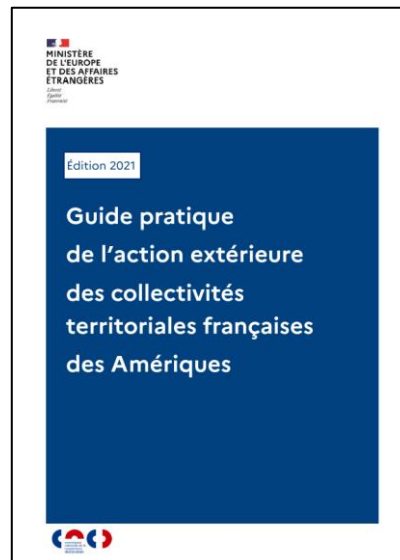
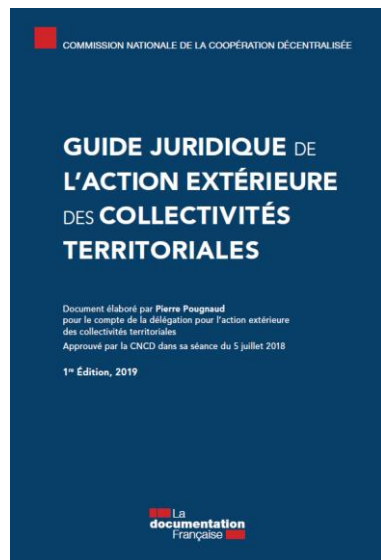
Promouvoir

Promouvoir : Nos ressources documentaires et communication

Liste de diffusion avec +3000 contacts (agents, élus, associations, ambassades, partenaires...)

Compte twitter : @CNCD_Fr / Chaîne Youtube : CNCD_Fr

Site internet : www.diplomatie.gouv.fr/cncd



Promouvoir : Le programme EXPE-CT

Labellisation de l'expertise territoriale française à l'étranger.



Promouvoir les compétences et les savoir-faire des collectivités françaises et de leurs associations



Répondre à un besoin précis identifié auprès d'autorités locales étrangères



Développer des coopérations décentralisées dans des pays où les collectivités sont peu présentes.

Le calendrier :

1. la labellisation de la collectivité territoriale ou de l'organisme par la DCTCIV ;
2. la préparation et la validation d'une mission d'expertise ;
3. l'évaluation et la capitalisation après le retour de mission.

La labellisation est accordée pour une durée de 3 ans.

Accompagner : Nos appels à projets

S'adressent aux collectivités territoriales françaises (CTF), métropolitaines et ultramarines, ou à leurs groupements, qui mènent des projets dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée avec des autorités territoriales étrangères.

Taux de cofinancement maximum :

- 90% pour les projets en partenariat avec les « Pays les moins avancés » ;
- 70% pour les pays bénéficiaires de l'APD et tous les autres.

3 catégories d'AAP :



Les généralistes : tous pays et thématiques hors ceux couverts par les autres AAP + « Clés en main » destiné aux associations de collectivités



Les thématiques (2024) : Sport, Jeunesse, Egalité femmes-hommes, Patrimoine, Sécurité alimentaire, Numérique inclusif et responsable, Finances locales.



Les géographiques / dispositifs conjoints : conçus en partenariat avec les gouvernements étrangers, pour des projets uniquement avec l'un de ces pays / territoires : Amérique latine et Caraïbes, Québec, Sénégal, Maroc, Tunisie, Mexique, Liban, Territoires palestiniens.

Accompagner : Conseils et mise en réseau



La DCTCIV

Les chargés et chargées de mission organisés par zones géographiques (monde) et thématiques



Les Ambassades

Notamment le correspondant ou la correspondante coopération décentralisée



Le ou la Conseiller ou Conseillère Diplomatique auprès de la Préfecture de Région (CDPR)

L'ensemble de ses contacts peuvent être retrouvés sur : www.diplomatie.gouv.fr/cncd



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV)
Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international (DGM)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

—
57, boulevard des Invalides - 75007 PARIS 07 SP
secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr

—
www.diplomatie.gouv.fr/cncd

 @CNCD_Fr

 CNCD_Fr